



Achat immobilier litige au niveau de la surface

Par **sassi**, le **04/03/2008** à **21:08**

bonjour j ai signer un compromis de vente pour l achat d un appartement le 15/02/2008 il mesurait 61m carre habitable pour beneficier du pret a zero pourcent la banque nous demande de refaire metree cette appartement par un expert a nos frais 117 euros surprise on nous annonce 55metres carree habitable retour a l'agence nous ne sommes plus d accord pour signer le pret avec la banque on nous dit que c est trop tard qu il faut signer et que nous pourrons attaquer apres l achat le premier expert et demander des dedomagement; nous devons signer jeudi que devons nous faire ;pouvons nous refuser svp merci